

1240 **LE PRÉSIDENT;**

Je vous remercie encore pour votre participation. On revient dans quelques instants avec le Syndicat de copropriété Profil-O.

1245 **Mme JOCELYNE BERNIER :**

Merci.

1250 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1255 **LA COMMISSAIRE NGOM :**

Merci.

1260 **M. ANDRÉ DUCHARME**
Syndicat de copropriété Profil-O

1265 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, rebonjour mesdames, messieurs. Alors, nous voilà avec le Syndicat de copropriété Profil-O. Monsieur André Ducharme, bonjour.

M. ANDRÉ DUCHARME :

1270

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1275

Alors, dix minutes pour la présentation.

M. ANDRÉ DUCHARME :

1280

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Puis, un autre dix minutes d'échange...

1285

M. ANDRÉ DUCHARME :

C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

1290

... avec les commissaires.

M. ANDRÉ DUCHARME :

1295

Merci. Bien, je vous remercie de nous permettre de faire cette présentation.

1300 Donc, je suis André Ducharme. Je suis vice-président du Syndicat de copropriété Profil-O. Monsieur Luc Beaulieu, président, devait être avec nous aujourd'hui, mais j'allais dire malheureusement, il est avocat, et il est appelé sur une cause, mais c'est malheureusement, il est avocat, il est appelé sur une cause, donc il ne peut pas être avec nous.

1305 Donc, la copropriété Profil-O, c'est un des trois complexes d'habitations de la Cité du Havre. C'est situé au 2380 de l'avenue Pierre-Dupuy, ça regroupe 59 unités d'habitations. Dans le mémoire qu'on vous a présenté, on aborde plusieurs sujets. Aujourd'hui, on va surtout parler de l'espace vestiges qui est le grand espace vert non développé à la Cité du Havre.

1310 Le Plan directeur prévoit ajouter 2 600 nouvelles unités résidentielles sur l'espace vestiges. Selon nous, ce n'est non seulement pas souhaitable, mais c'est également non réaliste. Irréalisable, en fait. On va vous expliquer pourquoi.

1315 Et compte-tenu de la valeur du lieu, de sa valeur historique, de sa valeur environnementale, des enjeux de mobilité, de la capacité d'accueil de la Cité du Havre, ce sont tous des facteurs qui font en sorte que ce qui est prévu au Plan directeur serait très difficile à réaliser.

1320 Alors, je vais demander de changer de page puisque je ne contrôle pas. Je vous présente deux images. L'image du haut, c'est le secteur Bridge-Bonaventure. On constate que l'espace vert le plus important de tout le secteur, il est à la Cité du Havre.

1325 En fait, le Plan directeur le dit d'ailleurs, l'une des caractéristiques du secteur Bridge-Bonaventure, c'est qu'il est fortement minéralisé et qu'il compte trop peu de lieux de verdure. L'un des objectifs du Plan directeur, c'est donc d'en développer là où il serait possible de le faire.

On parle de déplacer une autoroute, l'autoroute Bonaventure, pour créer un boulevard urbain et par le fait même un espace vert. Ce avec quoi on est totalement d'accord. Mais dans le même Plan directeur, on parle de réduire considérablement un espace vert qui existe déjà. Et pour nous, ça c'est totalement contradictoire.

1330

L'image du bas illustre l'un des principaux enjeux du secteur Bridge-Bonaventure qui est l'enclavement de ces quartiers. Alors, il y a des X, il y a des O dus principalement à l'autoroute Bonaventure qui est à droite, la ligne jaune à droite, et aussi à la rue Bridge qui est la ligne jaune à gauche.

1335

Bien ça fait en sorte que Bridge-Bonaventure, en fait, c'est comme quatre ou cinq secteurs enclavés et séparés les uns des autres. Ce qui rend presque impossible la mobilité piétonne et très difficile la mobilité cycliste d'est en ouest. Notamment le rond du bas, c'est un endroit où on peut passer, ça c'est la rue des Seigneurs. Il n'y a pas de trottoirs. Et c'est une des sorties du pont Victoria.

1340

Le grand X entre les deux O, bien c'est l'endroit où on ne peut pas passer. C'est impossible de circuler que ce soit à pied, à vélo ou en auto. Donc, on... Ce sont deux secteurs qui sont totalement séparés les uns des autres. Le petit O au-dessus, bien c'est la rue Bridge.

1345

Là, on peut passer effectivement, mais c'est quand même un sacré détour si on veut couper d'un quartier à l'autre. Et les trois signes du haut, bien ça ce sont les liens entre le sud, donc entre tout le secteur, et la Ville de Montréal. C'est impossible de passer à pied ou en vélo du centre du secteur Bridge-Bonaventure au bas du Vieux-Montréal ou au bas de la ville, carrément, le boulevard Robert-Bourassa. L'autoroute Bonaventure passe là et il n'y a aucun lien cycliste ou piéton dans le quartier.

1350

1355 Donc, il faut soit aller totalement à gauche où est le rond du pont Wellington ou
totalement à droite où est le rond d'un pont qui entre dans le Vieux-Montréal à la hauteur
de la rue Queen, si je ne me trompe pas. Alors ça, c'est la problématique de tout le secteur
Bridge-Bonaventure et ça a un lien avec de dont on va parler par la suite.

1360 Oui, prochaine page, merci. Ça, c'est pour parler de la consultation publique de
2019 sur l'avenir du secteur Bridge-Bonaventure. On avait présenté un mémoire et je
voudrais vous rappeler les trois recommandations qui avaient été faites par les
commissaires. Trois des recommandations, pardon.

1365 Recommandation numéro 6 : *« La commission recommande qu'une
reconnaissance patrimoniale soit accordée aux témoins architecturaux, artistiques et
paysagers de l'Expo 67 sur la Cité du Havre en agrandissant les limites du site patrimonial
de l'île Sainte-Hélène. »*

1370 Recommandation 29 : *« La commission recommande que tous les espaces non
développés de la Cité du Havre soient zonés espaces verts, incluant le parc vestiges, que
ces espaces soient raccordés à la trame verte et bleue et que les vestiges d'Expo 67 qui
s'y trouvent soient mis en valeur. »*

1375 Recommandation numéro 30 : *« La commission recommande de connecter le
Bassin Peel à la Cité du Havre en créant des parcours piétons et cyclistes conviviaux
comportant des haltes aux sites historiques et aux vues d'intérêt. »*

1380 Évidemment, on était totalement en accord avec ces recommandations qui allaient
dans le sens de notre mémoire. Et je ne vous cacherai pas qu'on est surpris, qu'on est
déçu que ça ne se retrouve pas dans le Plan directeur dont on discute aujourd'hui.

Photo. Prochaine photo, s'il vous plait. O.K.

1385 On va parler de l'espace vestiges. C'est comme ça qu'il est désigné dans le Plan directeur. Nous, on l'appelle le parc des Vestiges parce que pour nous, c'est un parc. La Cité du Havre, c'est là qu'on se situe, c'était un des points d'entrée de l'Expo. On a tendance à oublier que c'est un élément aussi important que l'île Sainte-Hélène, que l'île Notre-Dame et que la Ronde. Il y avait des pavillons là aussi.

1390 Ce qui reste aujourd'hui ce sont les bureaux administratifs de l'Expo. C'est là que sont situés les bureaux du Port de Montréal. Il y avait une salle de spectacle, c'est maintenant devenu les studios Mels. Il y a Habitat 67 qui est toujours là et il y a un ancien pavillon de l'Expo qui est au 2190 de l'avenue Pierre-Dupuy qui sert d'entrepôt présentement pour Loto-Québec, je crois; on s'inquiète beaucoup d'ailleurs de l'état de cet édifice.

1395 On retrouve maintenant trois complexes d'habitation de condos. Habitat 67, bien sûr qui est toujours là, Tropiques Nord et Profil-O. Ces trois édifices qui sont tous érigés en bordure de Pierre-Dupuy regroupent 325 unités d'habitation. Ce qui reste aussi, et on le voit sur l'image du haut, bien ce sont des voies piétonnes, des esplanades qui sont encore en très bon état et qui datent de l'Expo 67. Le tracé, il est intact. C'est conforme à celui de l'expo.

1405 On retrouve aussi des lampadaires. Ce qui reste des lampadaires de l'Expo, des bases de pavillons. Il y a une sculpture aussi, la Giboulée. Pour nous, c'est quelque chose de précieux qui devrait être mis en valeur. On pourrait également ajouter des artefacts, des sculptures qui sont présentement dispersées un peu partout, qui pourraient se retrouver là.

1410 Spontanément, je pense, parce qu'on en a parlé cette semaine dans l'actualité, je pense au carrousel qui est à la Ronde et visiblement Six Flags ne sait plus trop quoi en faire. Bien, le carrousel pourrait se trouver dans cet espace-là.

1415 Dans cet espace, on a dénombré 300 arbres matures. Évidemment, beaucoup de végétation. Il y a de la vie animale. Le Plan directeur propose d'utiliser la plus grande partie de cet espace pour construire 2 600 unités d'habitation. On passerait donc de 325 à presque 3 000, ce qui reviendrait à multiplier par dix la densité de population.

On peut changer, s'il vous plait.

1420 Dans le Plan directeur, la Ville dit qu'elle propose la création d'un nouvel espace vert. Nous considérons que ce qui est proposé n'est pas du tout la création d'un nouvel espace, mais plutôt la quasi disparition de l'espace vert actuel le plus important du secteur Bridge-Bonaventure. On le voit très très bien sur l'image la différence entre ce que c'est présentement et ce que ça deviendrait.

1425 En plus, les voies piétonnes historiques de l'Expo seraient détruites au profit de voies d'accès aux nouveaux édifices. Une partie de l'espace vert restant deviendrait de l'espace vert privé.

Prochaine photo, sil' vous plait.

1430 Au-delà de la valeur environnementale historique du parc, la Cité du Havre a un enjeu d'accès. Il n'y a que deux voies d'entrée possibles. Il est impossible qu'il y en ait d'avantage. A l'ouest, on peut entrer par l'autoroute Bonaventure, le petit rond que j'ai dessiné. A l'est, par le pont de la Concorde. Il y a déjà un problème de circulation sur Pierre-Dupuy, à cause du casino, des parcs, des spectacles, des feux d'artifice, divers évènements.

1440 Il y a parfois carrément des heures de pointe que pourrait nous envier la ville de Québec. Mais on ne peut pas avoir de troisième lien, c'est impossible. En fin de semaine, c'était le Grand-Prix. Par moment, ça a pris 30 minutes pour passer du point que vous

voyez à gauche, l'entrée, jusqu'au Profil-O. 30 minutes. On peut ajouter une dizaine de minutes pour passer du Profil-O à Habitat.

1445 A notre avis, multiplier par dix la population de la Cité du Havre est carrément impossible, ne serait-ce qu'à cause de ces énormes enjeux de circulation et d'accès.

1450 Ça entre aussi en totale contradiction avec l'objectif de la société du Parc Jean-Drapeau qui veut limiter le trafic automobile sur les îles. On s'est entendus nous pour garder un statut de circulation locale. C'est un statut essentiel pour nous, pour des raisons de sécurité entre autres, mais on est 325, on n'est pas 3 000.

1455 On ne s'oppose pas au développement. Ce qu'on propose en fait, c'est la même chose qu'en 2019, un développement uniquement en bordure de Pierre-Dupuy en harmonie avec la trame résidentielle existante. Quand on va dans le Vieux-Port et qu'on regarde la trame de la Cité du Havre, ce qu'on constate ce sont trois édifices à peu près d'égale hauteur.

1460 Entre Habitat 67 et Tropiques Nord, il y a à peu près la même distance. Entre Tropiques Nord et le Profil-O, il y a à peu près la même distance. On pourrait répéter ça sur le reste de l'avenue vers l'ouest et on se retrouverait probablement avec trois ou quatre édifices qui s'harmoniseraient vers ce qui est déjà là. On doublerait la densité de population actuelle et ça sauverait un très grande partie, en fait, la majeure partie, de ce qu'on appelle le parc des Vestiges et ça serait totalement viable au niveau de l'accès, au niveau de la mobilité, au niveau de la circulation.

1465 Alors voici notre conclusion et nos propositions. Étant lié à Expo 67 et au parc des îles, la Cité du Havre a une valeur historique inestimable et sous exploitée. Le grand espace vert qu'on y retrouve appelé espace-vestiges est le plus grand îlot de verdure de tout le secteur Bridge-Bonaventure. Il permet de plus un accès privilégié au fleuve et de

1470 nombreuses vues d'intérêt sur la ville de Montréal. A cause de sa géographie particulière
et ses accès limités, le développement de la Cité du Havre doit être considéré comme
unique et doit être abordé de manière très spécifique.

Alors, je vais y aller avec nos propositions qui sont sur la page suivante. Merci.

1475

Proposition numéro 1 : que l'espace Vestiges de la Cité du Havre soit transformée
en parc, que les trois instances gouvernementales collaborent à ce que ce soit fait et que
le zonage résidentiel attribué à cet espace devienne un zonage vert.

1480

Proposition numéro 2 : que le parc ainsi créé soit doté d'infrastructures touristiques
et récréatives afin de profiter à toute la population.

Numéro 3 : que les vestiges de l'Expo 67 présents sur ce site soient tous préservés
et mis en valeur.

1485

Numéro 4 : que le futur parc des Vestiges, ainsi que le parc de Dieppe soit intégré
au parc Jean-Drapeau et relève de la Société du Parc Jean-Drapeau.

1490

Numéro 5 : que le développement immobilier sur la Cité du Havre, s'il devait y en
avoir un, soit limité à la bordure de l'avenue Pierre-Dupuy en respectant les hauteurs des
trois édifices existants et que les emplacements entre les nouveaux complexes
immobiliers soient les mêmes qu'entre les complexes existants.

1495

Numéro 5 : que le nombre total d'unités résidentielles à la Cité du Havre soit limité
au double du nombre d'unités déjà existantes et que les nouveaux édifices aient une
qualité architecturale s'harmonisant avec les complexes immobiliers déjà existants.

1500

Numéro 6 : que les commerces et services de proximité soient aménagés dans le futur quartier du Bassin Wellington, Bassin Peel plutôt qu'à la Cité du Havre, là où les besoins sont réels, et où la densité de population le justifie.

1505

Que des aménagements soient faits afin que les divers quartiers du secteur Bridge-Bonaventure soient désenclavés et que leurs résidents puissent ainsi aisément transiter entre eux.

Qu'une passerelle piétonne et cycliste soit érigée au-dessus du Canal Lachine entre la rue Riverside d'un côté et la rue de la Commune de l'autre.

1510

Finalement, numéro 9 : que la portion surélevée de l'autoroute Bonaventure qui traverse le Canal Lachine soit remplacée par un tunnel afin de désenclaver totalement et définitivement le secteur Bridge-Bonaventure.

Merci.

1515

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Donc, maintenant on passe à la période de questions et d'échange. Luba.

1520

LA COMMISSAIRE SERGE :

Oui. Euh, moi j'ai une question, dans votre mémoire...

1525

M. ANDRÉ DUCHARME :

Oui.

LA COMMISSAIRE SERGE :

1530 ... à la page 12, vous dites : « Nous sommes convaincus que 3 000 unités ne
permettraient pas de mettre en place de nombreux services de proximité de façon
efficace. »

M. ANDRÉ DUCHARME :

1535 Effectivement.

LA COMMISSAIRE SERGE :

1540 Comment arrivez-vous à cette conclusion?

M. ANDRÉ DUCHARME :

1545 Bien, on a eu... On a discuté entre autres avec la Ville, avec les gens de
l'urbanisme. On constate que malgré ce nombre-là, il n'y aurait pas d'école. Il n'y aurait
pas de marché d'alimentation d'importance. Donc, les services seraient des services de
type grand dépanneur, Tim Horton, euh... est-ce que c'est suffisant? Non, ça voudrait dire
que les gens qui vivraient, mettons dans les 3 000 résidences de la Cité du Havre, seraient
quand même obligés de sortir de la Cité du Havre pour subvenir aux besoins plus
importants.

1550

Les familles seraient obligées d'envoyer leurs enfants en-dehors du quartier,
comme ils le font d'ailleurs présentement pour l'école. Clinique médicale, il n'y en aurait
probablement pas. Pharmacie d'importance, non plus.

1555 La densité de population ne serait pas suffisante pour justifier ce type de service-là, donc ne pourrait pas faire vivre ce type de service-là à notre avis.

LA COMMISSAIRE SERGE :

1560 Selon les informations que vous avez eues, ce serait quoi la population ? A quel moment est-ce qu'on a une masse critique ? Parce qu'on parle de 3 000 unités, ça veut dire 6 000 personnes?

M. ANDRÉ DUCHARME :

1565 Oui. Ça prendrait plus que ça, c'est ce qu'on constate. Mais l'enjeu qui est également présent et qui est également très très préoccupant et c'est pour ça que j'en ai parlé aujourd'hui, c'est l'accès. C'est la mobilité. C'est le fait que... Moi, je ne connais pas beaucoup de quartiers de Montréal qui ont, mettons 6 000 habitants, et qui n'ont qu'une façon d'y entrer, qui n'ont qu'une rue.

1570 Parce que même si on créait, même si on prenait des voies existantes qui sont des voies de l'Expo qui, de l'avis de plusieurs, sont des voies qu'on ne devrait pas toucher. Mettons qu'on se servirait de ces voies-là pour faire des rues qui permettraient à des gens d'accéder à des résidences qui ne seraient pas en bordure de Pierre-Dupuy, supposons qu'on ferait ça, ça ne réglerait pas le problème que pour entrer et pour sortir de la cité du Havre, il n'y a qu'une façon et il ne peut pas y en avoir d'autres.

1580 Si on regarde la configuration de la Cité du Havre, on ne peut pas démolir les installations du port pour faire une entrée supplémentaire. On ne peut pas démolir les bureaux du port pour faire une entrée supplémentaire qui serait en amont par rapport à celle qui est déjà là. Ce sont des choses qui sont techniquement impossibles. On ne peut pas construire un autre pont entre les îles et la Cité du Havre. Et de toute façon, il y a une

1585 volonté du Parc Jean-Drapeau, c'est dans leur Plan directeur, de réduire autant que possible la circulation entre les îles et la Cité du Havre.

Donc, il y a un problème d'enclavement naturel de ce quartier-là. On a beau le revirer de bord tant qu'on veut, il y a une limite à la capacité d'accueil de la Cité du Havre.

1590 **LA COMMISSAIRE SERGE :**

A cause de l'accès?

1595 **M. ANDRÉ DUCHARME :**

A cause de la façon dont ce quartier-là... et j'utilise le mot quartier, je pourrais dire de cette façon... de la façon dont cette rue-là est faite. Et on le vit, hein, sérieusement. C'est parfois difficile carrément d'entrer et on est juste 325.

1600 **LA COMMISSAIRE SERGE :**

O.K. Merci.

1605 **M. ANDRÉ DUCHARME :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1610 Merci. Coumba?

LA COMMISSAIRE NGOM :

1615 Oui, alors dans votre mémoire, vous avez souligné les différentes valeurs que ce projet englobe, notamment la valeur historique et d'ailleurs, vous mettez beaucoup d'emphase sur les vestiges.

M. ANDRÉ DUCHARME :

1620 Oui.

LA COMMISSAIRE NGOM :

1625 J'ai une question par rapport à ça. Comment voyez-vous en fait la cohabitation, synergie entre cette vie de quartier comme vous le dites, cette vie urbaine et la mise en valeur, voire la commémoration active de ce paysage historique, ce patrimoine?

M. ANDRÉ DUCHARME :

1630 Bon, présentement ce qu'on appelle le parc des Vestiges n'est pas un parc, hein. C'est un espace privé qui appartient à la SIC qui est, on peut dire minimalement entretenu, mais les vestiges sont là. On cohabite avec ces vestiges-là. Et je dois même dire que pour la plupart des résidents de la Cité du Havre, c'est quelque chose d'important. Il y a même des gens qui habitent...

1640 Bien, Habitat 67 est un bon exemple. Les gens qui habitent Habitat 67 le font pour... par conviction pour la plupart, mais on peut dire la même chose pour les gens qui ont choisi de vivre à Tropiques Nord ou à Profil-O. Ce sont des gens qui ont choisi de vivre là, entre autres, pour plusieurs d'entre eux parce qu'il y a un attachement à ce lieu-là. Parce qu'il y a un attachement à ce qu'on appelle les vestiges et ça ne devrait pas être des

1645 vestiges. Il faudrait que ce soit de moins en moins des vestiges. Il faudrait que ce soit valorisé et il y a moyen de le faire... Il y a une volonté de le faire de la part des gens du Parc Jean-Drapeau. Ils le font déjà sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène et ils voudraient collaborer à le faire à la Cité du Havre aussi.

1650 Et c'est quelque chose... Quand je parlais, par exemple, d'amener d'autres œuvres qui ne sont pas à la Cité du Havre présentement, ce serait parfaitement faisable. Ce serait respecté par les résidents. Ce serait même désiré par les résidents, mais il y a un objectif, je pense, qui devrait être là aussi, c'est de faire de cet espace-là, un espace qui est partagé. Un espace, si on parle de proximité, si on désenclave, ce parc-là devient un parc de proximité pour tout le monde; pour tout le secteur Bridge-Bonaventure. Il faut...

1655 Et on est en 2023. Il y a des préoccupations environnementales qu'on n'avait pas il y a 50 ans, quand il y a eu un zonage qui a été fait de ce secteur-là. Aujourd'hui, on s'assoierait devant ce lieu-là, puis c'est certain qu'il serait zoné vert. Il n'y a personne qui aurait l'idée de zoner ça résidentiel en 2023 compte-tenu de tous les enjeux qu'on a, compte-tenu du fait que c'est un espace qui est attenant au fleuve, qui a vue sur le fleuve, qui a accès au fleuve.

1660 C'est un espace qui est excessivement précieux. Et j'ai l'impression que si on en venait à construire 2 600 unités à cet endroit-là, il y a peut-être des gens qui, dans 20 ou 30 ans, ne nous le pardonneraient pas. Ils nous demanderaient comment ça se fait qu'on a eu cette idée-là.

1665 **LA COMMISSAIRE NGOM :**

Merci.

1670

LE PRÉSIDENT :

Donc le parc et donc ce que vous proposez, ce n'est pas uniquement pour les résidents du secteur?

1675

M. ANDRÉ DUCHARME :

Sûrement pas.

1680

LE PRÉSIDENT :

Ça deviendrait un lieu de...

1685

M. ANDRÉ DUCHARME :

Mais oui.

LE PRÉSIDENT :

1690

Une destination même touristique.

M. ANDRÉ DUCHARME :

1695

Et il le faut. D'ailleurs, ce que je trouve dommage dans le Plan directeur présentement parce qu'on parle, par exemple, d'aménager une voie le long de...

LE PRÉSIDENT :

Le long du parcours.

1700 **M. ANDRÉ DUCHARME :**

1705 ... le long du parcours avec un petit espace vert commémoratif. Ça veut dire que ce que le plan veut faire, c'est un espace vert de transit. On passe. On passe en vélo. On regarde un peu, on continue. On s'en va ailleurs. Nous, on veut en faire un espace vert de destination. Et il y a moyen de le faire. Il y a moyen de valoriser touristiquement cet espace-là parce qu'il y a des choses à voir, parce qu'il y a une histoire qui est liée à ça.

1710 On parle de l'édifice qui est inoccupé présentement et qui sert d'entrepôt. Cet édifice-là peut servir justement de place d'accueil et si la Cité du Havre est intégrée au Parc Jean-Drapeau, bien la Cité du Havre devient...

1715 On a d'ailleurs déjà une clientèle touristique qui vient à la Cité du Havre. Étonnement. On en a beaucoup qui viennent voir nos édifices. Bien, ces gens-là viennent nos édifices, viennent voir les vestiges, viennent voir le parc et ensuite accèdent... Parce qu'on a depuis ce matin un réseau d'autobus, accèdent au parc. Alors, à mon avis c'est un *no brainer*, comme on dit.

LE PRÉSIDENT :

1720 Et il y a aussi la vague éternelle.

M. ANDRÉ DUCHARME :

1725 La vague éternelle qui est à Habitat. Et ça, les gens d'Habitat pourront vous en parler parce qu'il y a un problème par rapport à la promenade riveraine et l'accès parce qu'il y a de l'érosion et tout ça, là. Ça, c'est un espace qui est important. Je sais que les gens effectivement viennent voir ça entre autres. C'est déjà... C'est ça qui est étonnant. La Cité du Havre, il n'y a quand même pas tant de choses à voir que ça. Quoi que Habitat,

1730

c'est quelque chose. Mais il y a plein de monde qui vient déjà à la Cité du Havre visiter et se promener justement dans l'espace dont on parle.

LE PRÉSIDENT :

1735

Oui et parc Dieppe aussi qui...

M. ANDRÉ DUCHARME :

1740

Exactement. Oui, qui a besoin d'air. Ça, je n'en ai pas parlé aujourd'hui. J'en parle dans le mémoire. Le parc de Dieppe a besoin de, besoin d'énormément d'amour.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Bien merci beaucoup, Monsieur Ducharme.

1745

M. ANDRÉ DUCHARME :

Bien, merci à vous. Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1750

Alors, on revient dans quelques instants avec les Amis de la montagne.

1755